

**Appel à propositions de recherche sur la mise en œuvre :
Systèmes d'information sanitaire ou santé sexuelle et reproductive des adolescents
au Moyen-Orient et en Afrique du Nord**

Date de diffusion : 10 avril 2017

Date butoir pour la présentation des propositions : 23 mai 2017, 23 h 59 (UTC)

Montant et durée du financement : Entre 250 000 et 750 000 CAD sur 36 à 48 mois

1. Introduction

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est heureux d'annoncer le lancement d'un appel à propositions de recherche sur la mise en œuvre, afin de contribuer aux efforts nationaux et régionaux d'amélioration de la capacité de réaction des systèmes de santé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN). Deux axes thématiques séparés, mais complémentaires, sont envisagés dans le cadre du présent appel :

- (1) Systèmes d'information sanitaire (SIS)
- (2) Santé sexuelle et reproductive des adolescents (SSRA)

Les objectifs du présent appel sont les suivants :

- Créer et promouvoir une base de données probantes en appuyant une cohorte de projets de recherche sur la mise en œuvre axés soit sur les SIS, soit sur la SSRA, dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN).
- Garantir l'adoption d'approche axée sur la sexospécificité et les droits, ainsi que la prise en considération claire des dimensions d'équité et des propositions de valeur économique dans chaque projet de recherche sur la mise en œuvre.
- Renforcer les capacités de recherche et de leadership des membres de l'équipe du projet de recherche, en particulier celles des jeunes et des femmes, afin de mener des recherches et d'utiliser des stratégies efficaces d'application des connaissances pour influencer sur les politiques et les pratiques.
- Soutenir un échange et un engagement continu avec les parties prenantes concernées dans les contextes nationaux et régionaux afin de renforcer un environnement favorable à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

Malgré le fait que les résultats en matière de santé au Moyen Orient et en Afrique du Nord se sont améliorés, cette amélioration s'est avérée inégale et a récemment été ralentie par les difficultés économiques et politiques grandissantes. De plus, les systèmes de santé de la région ont subi une fragmentation et ont souffert de l'accent mis sur les services

curatifs, au détriment d'actions de prévention et de promotion en matière de santé considérant les déterminants sociaux comme étant les causes principales du mauvais état de santé. Pour répondre à l'évolution des besoins en matière de santé et fournir des services de santé de qualité, il faut, notamment, comprendre les changements démographiques et s'appuyer sur des données fiables afin de prendre des décisions éclairées pouvant avoir une incidence positive sur les plus vulnérables.

L'amélioration de la santé des mères, des enfants et des adolescents, y compris la santé sexuelle et reproductive, est une pierre angulaire du programme de développement du Canada. Le programme Santé des mères et des enfants du CRDI contribue à améliorer la vie des femmes, des enfants et des adolescents en soutenant des recherches sur la mise en œuvre innovantes et axées sur les solutions, qui engagent des intervenants de plusieurs secteurs à améliorer la qualité, l'accessibilité et la reddition de comptes en ce qui a trait aux services de santé, en particulier pour les plus vulnérables. Ces efforts s'inscrivent dans une approche complète et coordonnée qui aborde les déterminants sociaux de la santé dans un cadre d'égalité des droits et des sexes.

En tant que sous-ensemble de la recherche sur les systèmes de santé, [la recherche sur la mise en œuvre](#) est axée sur l'interaction entre une intervention ou un programme et son contexte. Elle s'intéresse à la façon dont les différents aspects d'un système de santé, tels que le financement, les systèmes d'information, le leadership du gouvernement et la participation de la communauté, fonctionnent, interagissent et influent sur la mise à l'essai de nouveaux programmes de santé et le déploiement à grande échelle de programmes sanitaires et sociaux prometteurs. De plus, elle nécessite la participation d'une vaste gamme d'intervenants de différents secteurs, et puise dans de nombreuses disciplines afin de s'attaquer à des défis complexes de mise en œuvre¹.

2. Systèmes d'information sanitaire (SIS)

L'amélioration de la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans le monde devrait, dans l'idéal, se fonder sur des décisions prises à l'aide de SIS fiables. Toutefois, dans la plupart des pays de la région MOAN, les SIS connaissent divers problèmes (mauvaise couverture, dossiers incomplets, qualité insuffisante des données, établissement de rapports inopportun, analyses et utilisations limitées, et systèmes fragmentés) qui nuisent à l'accès à des services de santé de qualité. Les efforts de renforcement des SIS permettent rarement d'inclure les groupes marginalisés, qui sont ensuite sous-représentés dans la planification et l'allocation des ressources. Ces défis qui se posent à la fourniture de services de santé équitables et accessibles sont encore plus présents dans les contextes fragiles.

¹ Peters D.H., Tran N.T., Adam T. (2013). *Implementation Research in Health: A Practical Guide*. Genève : Organisation mondiale de la Santé

Pour institutionnaliser une culture solide de collecte, d'analyse et d'utilisation de données sur la santé, il faut obtenir la participation de différents groupes, y compris les jeunes leaders et les femmes leaders, et différents secteurs (p. ex., éducation, assainissement), afin de garantir une plus grande inclusion et de créer une reddition de comptes plus importante du système de santé envers les citoyens. Des technologies et des processus novateurs (p. ex., les téléphones cellulaires) peuvent être mis à profit afin d'améliorer la rentabilité, l'interopérabilité et l'inclusivité des SIS dans différents contextes fragiles ou aux ressources limitées de la région MOAN.

Les questions possibles de recherche concernant les SIS dans les contextes fragiles ou aux ressources limitées incluent, mais sans s'y limiter, les exemples suivants :

- Comment les SIS traditionnels et non traditionnels peuvent-ils capturer des données de qualité et fondées sur des normes, en mettant l'accent sur les populations vulnérables et sous-représentées?
- Comment des facteurs sociaux, culturels et économiques, tels que les normes et les biais sexospécifiques, peuvent-ils influencer sur la reddition des comptes et la pérennité des SIS aux niveaux local, national, régional et mondial ?
- Dans quelles circonstances peut-on appliquer des stratégies et des interventions de SIS innovantes, rentables, évolutives et durables à des régions ou à des populations plus grandes ?
- Comment utiliser des processus sociaux et techniques ancrés dans le contexte local, innovants et rentables pour appuyer le partage de données entre différents endroits et secteurs, tout en protégeant la vie privée et la confidentialité des personnes et des groupes ?
- Comment améliorer l'utilisation éclairée des SIS aux fins d'allocation des ressources, de prise de décisions et de plaidoyer au niveau des familles et des communautés, et sur les plans local, national et régional ?
- Comment renforcer une collaboration multisectorielle efficace afin de bâtir des SIS durables et complets ?

3. Droits et services en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents

La plus importante cohorte de jeunes de l'histoire sera bientôt en âge de procréer. Cependant, beaucoup d'entre eux ne disposent pas de l'information nécessaire pour acquérir les connaissances et développer les compétences leur permettant de jouir de leurs droits ou d'accéder aux services requis pour se protéger des situations dangereuses et de leurs conséquences. En plus de la sensibilisation et de la capacité des adolescents à exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, l'État et les autres entités de provision des services ont l'obligation de protéger et de respecter pleinement ces droits. Dans de nombreux pays de la région MOAN, les adolescents, et surtout les adolescentes, sont confrontés à des risques élevés de mariage précoce, de violences

sexuelles et sexospécifiques, ainsi que de relations sexuelles transactionnelles. Les inégalités entre les sexes, ainsi que l'existence de normes et de pratiques sociales négatives, peuvent aggraver ces risques. Ces défis sont encore plus présents dans les contextes fragiles.

Pour surmonter ces difficultés, il faut mobiliser de multiples intervenants, y compris les jeunes leaders, et différents secteurs (p. ex., l'éducation, l'assainissement). Ces approches peuvent avoir une incidence positive durable sur la santé des adolescents jusqu'à l'âge adulte, ce qui permet de réduire leur vulnérabilité aux nombreux risques sanitaires qui les empêchent d'atteindre leur plein potentiel et un état de bien-être. Pourtant, les intervenants ont des perceptions et des valeurs très différentes, et souvent conflictuelles, de la SSRA. Face à ces questions de nature délicate, la recherche sur la mise en œuvre peut jouer un rôle stratégique dans la découverte des obstacles et des environnements favorables, de façon à ce que les adolescents puissent accéder plus facilement à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, qui les aident à se protéger et à vivre sans coercition, sans violence et sans abus.

Les questions de recherche possibles concernant la SSRA dans les contextes fragiles ou aux ressources limitées incluent, mais sans s'y limiter, les exemples suivants :

- Quelles stratégies et interventions communautaires innovantes, efficaces et rentables, durables, applicables à grande échelle et intégrées au contexte local permettent de surmonter les obstacles et d'augmenter l'accès à l'information et aux services ?
- Comment faire un usage efficace des approches multisectorielles pour augmenter le nombre de points d'entrée et toucher plus d'adolescents et de communautés, afin d'améliorer leur connaissance et leur capacité à accéder aux services et exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive?
- Quels mécanismes et processus, y compris la recherche sur les politiques et les pratiques, peuvent améliorer la pérennité des programmes de SSRA, de l'échelle de la communauté au niveau national?
- Comment les facteurs économiques et socioculturels, y compris les normes et les pratiques sexospécifiques, influent-ils sur les stratégies et les pratiques en matière de SSRA ?
- Dans quelles circonstances peut-on mettre en œuvre des approches multisectorielles efficaces pour faire passer à grande échelle les interventions prometteuses ?
- Quels sont les gains sociaux et économiques associés à la promotion de la SSRA dans les contextes fragiles ou aux ressources limitées ?

4. Portée et durée du financement

Les candidats doivent sélectionner UNIQUEMENT UN axe thématique qui correspond au mieux à leur problématique de recherche.

La durée du projet sera comprise entre 36 et 48 mois. Toutes les activités de recherche doivent être terminées et tous les rapports doivent être soumis avant la date d'achèvement du projet convenue.

5. Critères d'admissibilité et processus de présentation des candidatures

Portée géographique de la proposition

La proposition doit se concentrer sur au moins un des pays sélectionnés de la région MOAN (Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie, Cisjordanie). Les propositions de recherche multinationale concernant des pays figurant sur cette liste seront acceptées. Les projets peuvent inclure des pays d'autres régions, à condition que la majorité des activités aient lieu dans les pays de la région MOAN et qu'une contribution importante à cette région soit démontrée.

Organismes candidats

Les organismes candidats sont des organismes constitués en personne morale dans un pays admissible et qui peuvent recevoir des fonds dans ce pays et y mener des activités. Le CRDI conclut des accords uniquement avec des entités juridiques qui répondent à ses critères (voir la page Web [Administration des subventions du CRDI aux institutions²](https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Guides%20and%20Forms/Guide-des-modalites-administration-des-sbventions-aux-institutions.pdf)). Pour être admissible, l'organisme ou le consortium (y compris l'organisation responsable indiquée) doit remplir l'ensemble de critères suivants:

- L'organisme doit être non partisan, sans but lucratif, légalement constitué et enregistré en tant qu'entité indépendante dans le pays où il exerce ses activités.
- L'organisme ne doit pas être un organisme des Nations Unies, que ce soit en tant qu'organisation principale ou en tant que bénéficiaire direct des fonds du CRDI.
- Les organisations internationales peuvent présenter leur candidature si elles peuvent clairement démontrer une appropriation et un leadership locaux.
- Si la capacité locale est insuffisante ou inexistante, des organisations internationales peuvent être envisagées pour agir à titre d'institutions responsables du projet. Dans un tel cas, la proposition doit inclure les principaux intervenants du pays dans la conception et la mise en œuvre des travaux, et doit démontrer une contribution significative au renforcement de la capacité locale.

² <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Guides%20and%20Forms/Guide-des-modalites-administration-des-sbventions-aux-institutions.pdf>

Processus de présentation des candidatures

Toutes les candidatures doivent être présentées à l'aide du portail suivant : his-sis-asrh-ssra.fluidreview.com. La proposition ne doit pas dépasser 20 pages, à simple interligne avec la police de caractères Arial 12 points, y compris toutes les sections figurant dans le modèle joint en annexe. Les propositions peuvent être présentées en français ou en anglais.

6. Processus de sélection

Les propositions reçues avant la date butoir et qui, de l'avis du CRDI, sont conformes aux exigences énoncées dans le présent appel à propositions seront examinées selon les critères d'admissibilité décrits ci-dessus. Seules les propositions qui répondent aux critères d'admissibilité seront prises en compte aux fins d'évaluation, conformément au processus et aux critères décrits dans le présent document. Les propositions admissibles seront examinées par des experts techniques membres du personnel du CRDI et de l'extérieur.

Les chercheurs principaux de toutes les propositions retenues devront participer à un atelier de finalisation des propositions. Tous les chercheurs principaux des propositions retenues doivent participer pleinement à cet exercice, et ils pourraient devoir apporter certaines modifications à leur proposition à la suite de ce processus de finalisation. Les dates et l'endroit de cet atelier seront communiqués aux candidats sélectionnés après l'annonce des résultats.

Les équipes de recherche sélectionnées (chercheurs principaux, et possiblement d'autres membres) devront participer dans une série d'ateliers pour maximiser les opportunités de réseautage, renforcement des capacités, et transfert des connaissances. De plus, toutes les équipes prendront part dans diverses actions collectives et activités d'écriture collaborative.

Les propositions seront évaluées en fonction des sept critères suivants :

	Critères	Pondération attribuée
A	Pertinence et concordance : répond aux priorités de développement locales, nationales et régionales, en tenant compte notamment des facteurs spécifiques aux contextes fragiles.	15 %
B	Pertinence et concordance : importance de la recherche pour les décideurs et possibilités d'impact.	10 %

C	Voix et inclusion : composition de l'équipe, participation des communautés et des adolescents/jeunes, et participation des parties prenantes.	15 %
D	Voix et inclusion : leadership d'organismes enregistrés au niveau local.	15 %
E	Bien-fondé : validité des concepts, conception appropriée de l'étude; stratégie de renforcement des capacités.	20 %
F	Considérations liées aux sexes/spécificités, à l'équité et aux droits dans la conception et l'analyse.	10 %
G	Faisabilité : capacité adéquate de l'équipe, plan de travail et budget viables, détermination et atténuation des risques.	15 %

A. Pertinence et concordance :

- i. Preuve que les activités proposées répondent aux priorités déterminées par les intervenants locaux, nationaux et régionaux, en tenant compte des facteurs spécifiques aux contextes fragiles. La proposition devra cibler les questions de recherche sur la mise en œuvre qui abordent les programmes prioritaires de recherche et les priorités en matière de développement définis par le ou les pays où la recherche aura lieu.
- ii. Solide justification de la pertinence des recherches proposées pour les principaux intervenants (p. ex., les décideurs politiques, les praticiens et les organisations de la société civile). La proposition doit démontrer la façon dont l'équipe tirera avantage des possibilités offertes par les politiques et les pratiques, et établira des liens avec une variété d'intervenants pertinents en temps opportun et leur transmettra les constatations du projet.

B. Voix et inclusion :

- i. Stratégie claire concernant la composition et la pertinence de l'équipe, démontrant l'intégration et la participation générale des intervenants pertinents (p. ex., les adolescentes et les adolescents, les femmes, les membres de la communauté, les professionnels de la santé de première ligne, les praticiens et les décideurs).
- ii. Le leadership d'organismes enregistrés au niveau local et intégrés au contexte local doit être démontré. Les candidatures d'organisations de la société civile, d'organismes de taille moyenne, d'organismes locaux et régionaux, d'organismes de pays francophones – de façon individuelle ou sous forme de consortiums – et d'entités n'ayant jamais reçu de fonds du CRDI sont vivement encouragées.

C. Bien-fondé :

Caractère novateur de la recherche, clarté des questions de recherche et des objectifs de la recherche, et caractère approprié de la conception et de la méthodologie (notamment la collecte, le traitement et l'analyse des données sur le terrain, ainsi que les analyses des sexospécificités et des droits). Démarches de recherche interdisciplinaires, multidimensionnelles et participatives expliquées clairement. La proposition doit fournir le plus de détails possible sur la portée de l'application des connaissances, les résultats attendus et les extrants, ainsi que sur le suivi effectué après l'activité, s'il y a lieu. Les propositions qui soutiennent des activités de renforcement des capacités pertinentes, y compris la formation d'étudiants de maîtrise ou de doctorat, sont encouragées. À noter toutefois que les diplômes doivent être obtenus pendant la durée de la subvention.

D. Considérations liées aux sexospécificités, à l'équité et aux droits :

Le projet doit intégrer un volet d'analyse transformatrice des sexospécificités et des droits favorisant le changement. Les approches transformatrices des sexospécificités démontrent une compréhension des aspects multidimensionnels et des questions d'équité, et les appliquent aux étapes de la conceptualisation, du design, de l'analyse et des recommandations sexospécifiques. La proposition devrait évaluer la façon dont les groupes mal servis et vulnérables, en particulier les femmes et les adolescentes, sont touchés par les systèmes d'information sanitaire (SIS) et les programmes de santé sexuelle et reproductive des adolescents (SSRA) actuels ainsi que par la recherche sur la mise en œuvre.

E. Faisabilité :

Données probantes démontrant la capacité de l'équipe à concevoir et à entreprendre une recherche sur la mise en œuvre et des activités d'application des connaissances. Cela comprend la capacité de mobiliser les ressources humaines et la collaboration nécessaires pour garantir la réussite du projet; un plan de travail clair comprenant les activités principales, les calendriers, les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe; un budget réaliste et bien justifié, et la capacité de gérer efficacement les ressources financières; de l'expérience dans la conduite et la gestion de recherches multidisciplinaires et multisectorielles correspondant au présent appel; un plan de suivi et d'évaluation solide qui contribue à l'apprentissage de l'équipe et des autres intervenants; la détermination des risques potentiels et des stratégies d'atténuation, en particulier pour ce qui est des activités menées dans des contextes fragiles. Les rôles et les responsabilités de chacun des membres de l'équipe doivent être décrits.

7. Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à his-sis-asrh-ssra@idrc.ca au plus tard le 19 mai 2017 à 17 h (UTC), pour que l'on puisse y répondre avant la date butoir. Dans la mesure où elles intéressent tous les candidats, les demandes de renseignements reçues avant la date et l'heure butoirs indiquées ci-dessus et les réponses associées seront publiées, sans mention de la provenance, sous forme de foire aux questions sur le site his-sis-asrh-ssra.fluidreview.com. Par conséquent, les candidats sont fortement encouragés à surveiller ce site Web pour y trouver les mises à jour ayant trait au présent appel.

8. Calendrier du processus d'appel

Lancement de l'appel	10 avril 2017
Date butoir pour la présentation des propositions	23 mai 2017 à 23 h 59 (UTC)
Communication des résultats	Été 2017

Les propositions reçues après la date butoir ne seront pas prises en considération.

9. Finalisation de la subvention

Veillez noter que la sélection technique d'une proposition ne garantit pas que le projet sera financé par le CRDI.

- Finalisation de la proposition*** : avant de finaliser un accord de subvention, le CRDI se réserve le droit de demander des changements, quels qu'ils soient, à la proposition présentée. Les propositions révisées, contenant tous les changements demandés, doivent être renvoyées rapidement au CRDI.
- Finalisation administrative*** : les considérations administratives doivent également être satisfaites. Voir *Subventions du CRDI aux institutions*³.
- Exigences en matière d'autorisation*** : le CRDI a conclu des accords généraux de coopération scientifique et technique avec un certain nombre de gouvernements. Cet accord établit le cadre de la coopération entre le CRDI et ces pays en définissant les droits et les obligations tant du CRDI que du gouvernement du pays en question. Ainsi, conformément à ces accords, l'organisme candidat pourrait devoir obtenir l'autorisation avant de pouvoir recevoir des fonds du CRDI. Cette exigence ne s'applique qu'aux propositions retenues. Le CRDI se réserve le droit de ne pas financer un projet retenu si l'autorisation du pays concerné n'est pas obtenue dans les six mois

³ <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Guides%20and%20Forms/Guide-des-modalites-administration-des-subventions-aux-institutions.pdf>

suivant l'annonce officielle de l'approbation du projet par le CRDI, car cela mettrait en péril la réalisation de l'initiative en temps opportun.

Les candidats retenus devront signer l'accord de subvention type du CRDI, que ce dernier peut modifier de temps à autre. Veuillez consulter l'exemple de conditions générales de l'accord de subvention⁴. De plus, le CRDI se réserve le droit d'annuler le processus à tout moment et sans préavis ou, à sa discrétion, d'accorder la totalité des subventions ou de n'en accorder aucune.

L'accord de subvention fournira un calendrier de présentation des rapports techniques et financiers intérimaires et finaux.

10. Conflit d'intérêts

En présentant une proposition, le candidat doit éviter tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel et déclarer au CRDI tout conflit d'intérêts de cette nature.

Advenant qu'un quelconque conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ne puisse être résolu à la satisfaction du CRDI, ce dernier aura le droit de rejeter immédiatement la proposition du candidat.

11. Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements

En présentant une proposition en réponse au présent appel à propositions concurrentiel, le candidat consent à ce que les documents transmis soient divulgués aux examinateurs participant au processus de sélection, qu'ils soient membres de l'équipe du CRDI ou de l'extérieur. Le candidat consent en outre à ce que son nom, le nom du chercheur principal et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les propositions retenues.

Tous les renseignements personnels recueillis par le CRDI sur les candidats aux concours visant l'attribution de subventions et de bourses d'études et de recherche servent à évaluer les candidatures, à administrer et à suivre les subventions et les bourses, ainsi qu'à promouvoir et à appuyer la recherche pour le développement international au Canada et dans les régions où le CRDI mène ses activités. Les candidats doivent par conséquent s'attendre à ce que les renseignements recueillis par le CRDI soient utilisés et divulgués aux fins des activités que le CRDI appuie.

⁴ <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Guides%20and%20Forms/conditions-additionnelles-protocole-d-accord-fixant-les-conditions-de-la-subvention.pdf>

ANNEXE

Veillez noter que la proposition doit à tout le moins contenir les renseignements suivants. Au moment de préparer votre soumission, référez-vous à l'aide-mémoire technique de chacune des sections ci-dessous.

REMARQUE : POUR PRÉSENTER LE BUDGET, VEUILLEZ UTILISER LE GABARIT SUIVANT :

https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Guides%20and%20Forms/budget_propose.xlsx

- Titre du projet (maximum de 100 caractères)
- Durée du projet (entre 36 et 48 mois)
- Pays où se déroulera la recherche (conformément aux critères d'admissibilité)
- Résumé du projet de recherche (maximum de 300 mots)
- Problème faisant l'objet de la recherche et justification (maximum de 500 mots)
Décrire le défi lié au développement de même que son importance et sa pertinence eu égard au domaine visé par l'appel à propositions, et préciser les lacunes que le projet proposé comblera. Démontrer clairement en quoi la recherche enrichira les connaissances, en indiquant les travaux déjà réalisés sur le sujet et dans le pays ou la région visé(e), tant par l'institution ou les institutions candidates que par d'autres.
- Objectifs et questions de recherche claires (maximum de 300 mots)
Décrire les objectifs généraux et précis du projet et les questions de recherche relatives à la mise en œuvre à aborder. Les objectifs doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et définis dans le temps. Les questions de recherche relatives à la mise en œuvre doivent être axées sur l'interaction entre une intervention ou un programme et son contexte.
- Méthodologie
Décrire le cadre conceptuel et la méthodologie qui orientent la recherche. Cette description doit comporter une justification et une brève explication des méthodes précises qui seront utilisées, de leur rigueur, de leurs limites ainsi que de la façon dont elles aborderont individuellement et collectivement les questions de recherche relatives à la mise en œuvre, de même que l'objectif général de la

proposition. Cet appel favorise la production rigoureuse de données probantes de même que la diversité des méthodes (quantitatives et qualitatives) et la multidisciplinarité. Les activités de renforcement des capacités prévues dans la méthodologie doivent être clairement expliquées en ce qui concerne les types de capacités renforcées, les personnes ou les groupes ciblés par les activités de renforcement des capacités (p. ex., chercheurs, responsables des politiques, membres de la société civile, groupes de jeunes ou autres populations locales), de même que la façon dont elles contribuent aux objectifs et aux questions de recherche proposés.

Traiter des considérations relatives à l'égalité entre les sexes⁵⁶ incluses dans la recherche sur la mise en œuvre proposée, et veiller à ce que celles-ci fassent partie intégrante de la conception, des méthodes et de l'analyse proposées pour cette étude. Les considérations relatives à l'équité en santé, à l'égalité entre les sexes et à l'inclusion sociale doivent faire partie intégrante de la conception de l'étude et des processus de mise en œuvre.

Déterminer les considérations éthiques possibles et indiquer si la proposition a été soumise à l'examen d'un comité d'éthique ou si elle le sera. Énoncer les risques d'ordre politique, réputationnel ou opérationnel associés au projet, et résumer les stratégies d'atténuation prévues.

➤ **Extrants et résultats prévus**

Décrire ce que le projet de recherche sur la mise en œuvre entend réaliser. Ces extrants et résultats doivent refléter les objectifs et les questions de recherche de la proposition. Ils doivent être ambitieux, mais réalistes, précis et être conçus de manière à pouvoir être évalués.

Une description doit préciser qui participera aux extrants et aux résultats proposés ou qui en bénéficiera. Par exemple, les connaissances qui seront produites, les capacités qu'on cherche à renforcer, l'engagement à rehausser, les politiques qu'on désire influencer, etc.

⁵ Condition féminine Canada (2004). *Une approche intégrée à l'analyse comparative entre les sexes*. Ottawa. Tiré de <http://publications.gc.ca/site/fra/281834/publication.html>

⁶ Sen, G., P. Östlin et A. George (2007). *Unequal, Unfair, Ineffective and Inefficient Gender Inequity in Health: Why it exists and how we can change it: Final Report to the WHO Commission on Social Determinants of Health*. Genève, Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé. Tiré de http://www.who.int/social_determinants/resources/csdh_media/wgekn_final_report_07.pdf

Décrire les risques associés à la diffusion des résultats et les stratégies d'atténuation possibles.

- **Plan d'application des connaissances**
Préciser comment les résultats de la recherche seront diffusés, qui sont les publics cibles, et comment on interagira avec ces derniers tout au long du projet au moyen de divers mécanismes, outils, extrants et approches. Indiquer comment ces résultats sont susceptibles d'être utilisés et quel impact ils pourraient avoir sur les politiques et la pratique.
- **Calendrier du projet et plan de travail**
Fournir un calendrier des travaux et un plan de travail relatifs aux activités proposées, illustrant la chronologie de celles-ci et les relations et interdépendances entre elles tout au long du projet.
- **Institutions et personnel**
Décrire l'équipe de recherche (y compris l'expertise et l'expérience des membres) et la façon dont chaque personne et institution participera à l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés du projet. Indiquer clairement qui est l'organisme responsable et le chercheur principal, la collaboration prévue avec d'autres institutions, le cas échéant, et la façon dont cette structure pourra faciliter l'atteinte des résultats du projet.